



05 OCTOBRE 2020

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

COMMISSION COMMERCE CULTURE COMMUNICATION ET SOCIAL

Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Si le Conseil Municipal est libre dans le contenu de son règlement, celui-ci ne doit comporter que des dispositions qui concernent le fonctionnement interne de cette assemblée.

De plus, en cas de circonstances exceptionnelles (état d'urgence sanitaire...), les modalités du règlement peuvent être aménagées suivant les mesures législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal qui lui est présenté.

COMMISSION FINANCES

Renouvellement de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler, pour une durée de deux ans, l'adhésion de la commune à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et autorise le Maire à signer la convention devant être conclue entre les deux parties. Coût annuel pour cette mission : 225 €.

Renouvellement de l'adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler, pour une durée de deux ans, l'adhésion de la commune aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et autorise le Maire à signer la convention devant être conclue entre les deux parties. Coût annuel pour cette mission : 102 € par agent.

Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Le Conseil Communautaire de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS a décidé, par délibération du 15 septembre dernier, de la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette Commission a pour mission d'évaluer les transferts de charges à l'occasion d'un transfert ou de la restitution d'une compétence, avec pour objectif de garantir la neutralité financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au sein de cette commission intercommunale :

-Délégué titulaire : Monsieur Jean-Paul POTHIER, Adjoint au maire

-Délégué suppléant : Monsieur Hugues MOJAL, Conseiller Municipal.

Présents :

**MME COUTADEUR,
MME GIRAUD,
MME GRAVIER,
MME MATHIEU,
MME PELLETIER,
Mme PEREIRA,
MME PLAGES,
MME STOPYRA,
MME VALLENET,
M BOIRE,
M BOUDIN,
M CHARASSE,
M GAUTHIER,
M GODARD,
M MARTIN,
M MOJAL,
M PARRAUD,
M POTHIER,
M SAUDREAU.**

Demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus Relance 2020-2021

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, face aux difficultés rencontrées par les entreprises du Bâtiment et des travaux Publics, a décidé de soutenir la commande publique locale.

A ce titre, un nouveau dispositif, « le BONUS RELANCE » a été engagé du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 pour aider les communes à lancer de nouveaux chantiers qui offriront des débouchés aux entreprises régionales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide de la Région pour le projet de réfection totale des fenêtres et volets des appartements communaux situés Route d'Ennezat et dont le montant estimatif des travaux s'élève à 24 546 € TTC. L'aide attendue s'élève à 50 % de la dépense HT soit 10 227 €.

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

Convention Lire et Faire Lire 2020-2021 de la Ligue de l'Enseignement du Puy de Dôme

Il est proposé que, dans le cadre du programme national « Lire et Faire Lire », la Commune s'associe à la Ligue de l'Enseignement 63.

Lire et Faire Lire est un programme éducatif d'éveil à la lecture et de solidarité intergénérationnelle promu et coordonné dans notre département par la Ligue de l'Enseignement-FAL63.

L'adhésion au moyen de la signature d'une convention permettra que des lecteurs bénévoles offrent une partie de leur temps libre aux enfants de l'école pour développer le goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature jeunesse.

Cette convention prévoit une adhésion au dispositif pour un montant annuel de 80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention Lire et Faire Lire avec la Ligue de l'Enseignement 63.

COMMISSION URBANISME – PATRIMOINE

Adoption du projet et du plan de financement des travaux sur les Routes Départementales 51 et 210 E

Des travaux d'aménagement de voirie sur les RD 51 et 210 E ont été réalisés ; ces travaux de voirie font l'objet d'une convention à signer avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Il convient également de valider le principe d'intégration dans le domaine public routier communal de la section de la route départementale N°51 du PR 6+017 au PR 6+220 (203 m de long) située entre la RD 78 et la RD 210 E.

Ce « dossier projet » a recueilli un agrément technique et financier de la part du Département et il a été retenu au titre des programmes d'aménagement en traverse d'agglomération du Conseil Départemental selon les modalités de financement suivantes :

Travaux sur la RD 210 E (création d'une voie verte) : Le Conseil départemental assure la totalité du financement de l'aménagement estimé à 104 167 € H.T. avec : part départementale : 34 167 € H.T. et part communale : 70 000 € H.T.

RD 51 – rue des Rentiers : Le Conseil départemental assure la totalité du financement de l'aménagement estimé à 70 000 € H.T avec : part départementale : 23 000 € H.T. et part communale : 47 000 € H.T. (une subvention d'un montant de 13 960 € et attribuée par le Département viendra en déduction de ce montant).

Le montant des participations financières de la Commune sera recalculé à partir du décompte général et définitif de l'ensemble des travaux.

La cession de la RD 51 sera effective à compter de la date de notification de la délibération du Conseil Départemental relative à cette cession conjuguée au versement de la participation de la commune pour cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le Maire à signer la convention relative aux conditions d'aménagement, de financement et d'entretien du réseau routier départemental en traverse d'agglomération et accepte le principe de l'intégration dans le domaine public routier communal de la RD 51 entre le PR 6+017 et le PR 6+220

Modification des limites de l'agglomération sur la RD 78

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de déplacer les limites de l'agglomération sur la RD 78 (Route d'Entraigues).

Le déplacement du panneau d'agglomération d'une centaine de mètres en direction de la Commune d'Entraigues permettra d'inclure la Rue du Tarrat à l'intérieur de l'agglomération et en conséquence de fixer la limite de vitesse des véhicules dans cette rue à 50 km/heure contre 80 actuellement.

Ce projet a reçu un avis favorable du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable. Un arrêté municipal pris par le Maire viendra acter cette décision.

INFORMATIONS

Commission Vie scolaire et Environnement :

- Etude pour la gestion et le suivi des arbres : le Conseil Municipal est informé qu'un projet est actuellement en phase d'étude avec le lycée agricole de Marmilhat pour la réalisation d'un état des lieux des arbres de la commune.

- Candidatures au rôle de Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN) : les DDEN sont nommés pour 4 ans par Monsieur le DASEN du Puy de Dôme -Inspecteur d'Académie- pour une période de 4 ans (actuellement de 2017 à 2021). Toutes les personnes attachées à l'Ecole primaire de la République gratuite, laïque et obligatoire, âgées de plus de 25 ans et jouissant de leur droit civique peuvent faire acte de candidature en manifestant leur intention de candidater ou de renouveler leur candidature.

La fiche de candidature ainsi que le document de présentation du rôle du DDE sont téléchargeables sur l'application COMMAVILLE ou sur la page FACEBOOK de la commune.

Commission Urbanisme-Patrimoine :

Compte rendu est fait de la réunion du Syndicat Rive Droite de la Morge auquel la commune est adhérente.

Ce syndicat gère l'entretien (curage et débroussaillage) des fossés.

Commission Finances :

- Achat gaz : suite à l'adhésion de la commune au groupement de commandes du Département pour l'achat de gaz naturel, le Conseil Municipal est informé que c'est ENGIE qui a obtenu le marché, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

- Marchés publics : le Conseil Municipal prend connaissance du code de procédure mis en place pour permettre de gérer la commande publique au sein de la Mairie. Cette procédure interne respectera la législation en vigueur.

Commission Commerce Culture Communication et Social :

- Conseil Municipal de Jeunes : les élections pour le renouvellement des jeunes élus ont eu lieu le samedi 03 octobre ; l'installation du Conseil s'est faite le lundi suivant. Le premier projet sera la réalisation d'une fresque sur le transformateur ENEDIS jouxtant l'espace culturel ; un graffeur professionnel accompagnera le Conseil Municipal de jeunes dans cette opération. Coût du projet : 1 570 € TTC dont 800 € à la charge d'ENEDIS.

- Bulletin municipal : le coût du prochain bulletin municipal s'élèvera à 2 694 € TTC pour 800 exemplaires édités.

- **Activité Bibliothèque : une animation Jeux de société (pour toute la famille, à partir de 5 ans) est proposée le jeudi 22 octobre à l'espace culturel (uniquement sur réservation).**

Renseignements au : 04.63.85.83.59.

CCAS :

La distribution du colis des Aînés a été fixée au 12 décembre prochain.

Commission Sports Fêtes et Vie associative :

- Cérémonie commémorative du 11 novembre : elle se déroulera au monument aux morts à 10 h 30 sans présence du public.

Dans le cadre du Festival des Balades d'Automne organisé sur le territoire de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : une balade gratuite (théâtre, lectures, fables, chants et jeux interactifs) animée par LA CIE EN LA, est organisée

le VENDREDI 23 OCTOBRE A 14 H 30. Rendez-vous au parking du cimetière.

Réservations obligatoires au 06.68.20.06.45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 02 NOVEMBRE A 19 h 00

Suivez l'actualité de la Commune :

⇒ **FACEBOOK** : www.facebook.com/mairiechappes

⇒ **Application téléphone portable COMMAVILLE** : téléchargement sur **GOOGLE PLAY OU APPSTORE**

⇒ **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL :**

↳ **Par voie électronique, sur demande en Mairie**

↳ **Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.**